



MANIFESTE ENVIRONNEMENTAL POUR LES ÉLECTIONS EUROPÉENNES EN 2004

**Un appel des huit plus importantes organisations
environnementales destiné aux partis et aux militant(e)s politiques
pour qu'ils accordent à l'environnement la priorité qu'il mérite.**

Ceci est un document conjoint des organisations suivantes
qui forment le « G8 environnemental » (en anglais « Green 8 »)

BirdLife International

Climate Action Network (CAN)

Bureau Européen de l'Environnement (BEE)

Amis de la Terre Europe

Amis de la Nature International

Greenpeace Europe

Fédération Européenne pour les Transports & Environnement (T&E)

WWF Europe

Manifeste du G8 environnemental pour les élections européennes en 2004

Le Parlement européen est le seul corps de l'Union européenne qui représente les citoyens de l'Union européenne (UE) directement. Au cours de la décennie passée, le Parlement a assumé un rôle de plus en plus important dans le processus décisionnel de l'UE.

Cependant, des fractions importantes du public ignorent le travail du Parlement ou doutent à propos de celui-ci. En 1999, ceci s'est traduit par de faibles taux de participation aux élections européennes. De tels taux signifient que le Parlement n'a pas réalisé la pleine potentialité de son influence.

Les élections de 2004 fournissent une chance importante aux hommes politiques européens d'accroître le soutien que les citoyens peuvent leur apporter. Les partis politiques et les candidat(e)s peuvent présenter leurs vues et leurs politiques sur les questions sur lesquelles le Parlement européen a la possibilité d'influencer la décision finale. Ils peuvent clarifier ce que le Parlement européen peut apporter concrètement au citoyen européen.

Dans les pays en voie d'accession, les élections au Parlement européen auront lieu pour la première fois. Obtenir un mandat important du public dans ces pays représentera un enjeu considérable. Toutefois, en faisant campagne sur le fait que le Parlement européen peut avoir un rôle déterminant en ce qui concerne la vie quotidienne des gens cela devrait susciter un intérêt croissant pour ces élections.

Des études montrent que les citoyens de l'UE sont conscients que l'environnement est un domaine politique pour lequel les décisions politiques doivent logiquement être prises au niveau de l'UE. Les pollutions ignorent les frontières. Les citoyens attendent des actions de l'UE pour créer un environnement sain et sûr, qui assure la protection indispensable des espèces naturelles.

L'environnement n'est pas seulement un domaine pour lequel les citoyens ont des aspirations ambitieuses. C'est aussi un domaine où le Parlement européen peut faire la différence, fondamentalement au moyen du processus de co-décision avec le Conseil des Ministres.

Les questions environnementales méritent également l'attention des candidats aux élections au Parlement européen parce que, en dépit des politiques environnementales actuelles, la situation n'est pas du tout satisfaisante. Les rapports de l'Agence européenne de l'Environnement sont clairs : faune et flore déclinent, le climat change, les stocks de poissons baissent, l'érosion des sols et la désertification sont des problèmes majeurs dans des zones extra-européennes, des produits chimiques menacent la santé des gens, etc...

L'élargissement de l'Union en 2004 accentue encore l'importance de ces défis.

Depuis 1987 il y a un mandat clair de l'UE visant à assurer la protection de l'Environnement. En 1997, les concepts de « Développement durable » et d'intégration de l'environnement dans toutes les politiques sectorielles ont été garantis par le Traité d'Amsterdam. La future Constitution pour l'UE devrait confirmer à nouveau ces engagements.

En réalité, les résultats des efforts de l'UE pour la protection de l'environnement sont mitigés. Nous avons des Directives à la fois ambitieuses et faibles, une transposition et une mise en œuvre qui varient selon les Etats membres, et une dégradation de l'environnement provoquée par la Politique Agricole Commune, la Politique Commune de la Pêche et le Pacte de Cohésion.

Cela ne peut pas durer ainsi. Au cours de son prochain mandat, il est vital que le Parlement européen fasse la preuve d'un engagement clair en faveur de l'environnement, marquant ainsi sa volonté d'investir pour le futur. Les parlementaires devraient continuer à afficher leur rôle de meneurs en matière d'environnement, ayant apporté des améliorations importantes aux législations relatives à l'eau, au changement climatique, aux organismes

Manifeste du G8 environnemental pour les élections européennes en 2004

génétiqnement modifiés, à la gestion des déchets, et à l'accès à l'information. Le Parlement devrait également mettre en œuvre un mécanisme efficace qui garantisse que toutes ses décisions politiques s'inscrivent dans une perspective de développement durable.

Pour la période de 2004 à 2009, **des engagements fermes** sont nécessaires **dans dix domaines clefs** : biodiversité, produits chimiques, agriculture, cohésion, transports, climat, gestion des déchets, affaires étrangères, transposition et mise en œuvre des directives, et intégration de l'environnement dans les politiques sectorielles. Nous appelons solennellement tous les partis politiques et tous les candidat(e)s à souscrire aux 61 recommandations politiques suivantes :

1. Mettre fin au déclin de la biodiversité en Europe d'ici 2010

Les Chefs d'Etat et la Commission de l'UE ont fixé à 2010 comme date butoir pour que cesse le déclin de la biodiversité (Sommet de Göteborg, VIème Programme d'Action Environnementale). Des actions concrètes sont indispensables pour atteindre cet objectif.

Le Parlement européen a joué un rôle très important en examinant minutieusement la transposition et la mise en œuvre des Directives « Oiseaux » et « Habitats »

L'utilisation des Fonds Structurels, à la fois dans les anciens et dans les nouveaux Etats membres, doit être également contrôlée attentivement afin de garantir que ces fonds ne sont pas utilisés au détriment de la protection de l'environnement de sites importants.

Le réseau de sites Natura 2000, mis en place en application des Directives « Oiseaux » et « Habitats » protège les zones les plus importantes pour la biodiversité en Europe. Alors que le réseau doit être achevé, les Etats membres doivent faire porter leur attention sur les questions posées par la bonne gestion des sites.

LE PROCHAIN PARLEMENT EUROPÉEN DEVRA :

1. *Surveiller la transposition et la mise en œuvre des Directives « Oiseaux » et « Habitats » afin que ces Directives soient correctement mises en pratique dans les Etats membres.*
2. *Insister sur l'intégration effective des objectifs de protection de la nature dans toutes les politiques sectorielles appropriées (en particulier les transports, la pêche, l'agriculture et le développement des régions).*
3. *Continuer à promouvoir la protection de l'environnement et le développement durable en tant qu'éléments clefs pour l'attribution de fonds européens.*
4. *S'assurer que des masses financières suffisantes pour le co-financement sont disponibles pour assurer la gestion des sites Natura 2000, en prenant en compte les besoins des anciens Etats membres et les besoins accrus des nouveaux Etats membres. Ceci devra conduire à la création d'un nouveau fond en tant que mécanisme principal de financement de Natura 2000. Celui-ci devra financer des programmes pluri-annuels ; il sera géré par les autorités environnementales et la DG Environnement.*
5. *Promouvoir une réforme radicale de la Politique Agricole Commune afin de mettre un terme au déclin de la biodiversité d'ici 2010.*

2. Santé et sécurité d'abord : une nouvelle politique pour les produits chimiques

Les citoyens de l'UE sont de plus en plus inquiets en ce qui concerne la présence de produits chimiques dans l'air, l'eau, les sols, dans les aliments et les produits de consommation courante. Et ils ont raison de l'être : 25 années de politique inefficace dans ce domaine ont induit une accumulation de produits chimiques dans notre environnement et dans nos corps. Pour 90% des produits chimiques actuellement commercialisés il n'existe pas d'information disponible en matière de santé et de sécurité. L'UE maintenant a une chance – que l'on ne rencontre qu'une fois dans la vie – de réformer un système défectueux de gestion des produits chimiques

A l'origine, les idées de réforme de la Commission, du Parlement et du Conseil en 2001 contenaient tous les éléments nécessaires pour lutter contre l'ignorance concernant les produits chimiques, pour imposer la charge de la preuve aux producteurs, pour interdire les produits très dangereux et pour fournir progressivement les informations utiles au public. Mais la réforme, qui a subi des retards énormes, a été très affaiblie en raison des pressions des industriels. Le nouveau Parlement aura un rôle capital pour faire en sorte que la réforme soit un succès global pour la société et l'environnement.

LE PROCHAIN PARLEMENT EUROPÉEN DEVRA :

- 1. Travailler en faveur d'une Politique des Produits Chimiques qui se traduise par un changement conceptuel en mettant en application le principe de précaution et en imposant la charge de la preuve aux producteurs. Cette politique doit poser le principe : « Pas de donnée, pas de mise sur le marché ». Elle doit imposer le principe de substitution, ce qui signifie que les produits chimiques dangereux (tels que ceux qui s'accumulent dans nos corps ou qui perturbent notre fonctionnement hormonal) ne recevront une autorisation que s'ils répondent à un besoin primordial pour la société et qu'il n'y a pas de solution alternative satisfaisante. Elle devra protéger les consommateurs européens et garantir un accès complet aux informations pertinentes pour la santé et la sécurité du public en ce qui concerne les produits de base et produits dans lesquels ils sont incorporés. Cette politique devra conduire à l'interdiction de commercialiser les produits chimiques dangereux d'ici 2020.*
- 2. Résister aux pressions fortes des industriels pour affaiblir les propositions que la Commission publiera à la fin de 2003 ou au début de 2004, et inversement renforcer la législation en prenant en compte les demandes évoquées ci-dessus.*
- 3. Organiser sa propre campagne en faveur d'une Politique des Produits Chimiques en laquelle les citoyens puissent avoir confiance, en impliquant les organisations de la société civile qui représentent les intérêts de la société dans son ensemble, plutôt que ceux étriés et à court terme des fédérations d'industriels.*

3. Définir correctement les priorités agricoles : produire proprement des aliments sains dans un contexte social et économique satisfaisant

L'implication de l'UE en agriculture remonte aux origines de la Communauté européenne. La Politique Agricole Commune (PAC) a été définie pour assurer la sécurité alimentaire dans toute l'Europe. Cependant, elle a réussi trop bien en augmentant les productions, créant du même coup divers problèmes économiques, environnementaux et sociaux à la fois dans les Etats membres et dans d'autres pays du monde touchés par les exportations encouragées par la PAC. Le déclin de la biodiversité des zones cultivées, la pollution des eaux, les pompages excessifs pour l'irrigation, les pluies acides et les scandales

Manifeste du G8 environnemental pour les élections européennes en 2004

alimentaires sème l'inquiétude chez les citoyens de l'UE. Depuis le début des années quatre-vingt-dix, l'UE a commencé à développer des politiques correctives (développement rural comprenant des mesures agri-environnementales et le respect d'un certain nombre de normes sanitaires et environnementales) et à réformer les politiques à l'origine de larges excédents de production. Mais les changements ont manqué d'ambition, en raison de l'influence considérable de divers intérêts économiques dans toute l'Europe.

Une nouvelle menace pèse sur l'agriculture de l'UE et sur les espèces sauvages dans les zones de culture, ce sont les Organismes Génétiquement Modifiés (OGMs). Il est légitime d'être inquiet en pensant que les OGMs peuvent affecter de manière irréversible l'environnement naturel. De plus, la capacité normale de production de l'UE nous invite à nous demander s'il y a besoin d'introduire une technologie qui présente des risques.

L'utilisation des pesticides, qui a atteint des niveaux élevés, ne s'inscrit pas dans une perspective de développement durable. Leur emploi excessif et/ou à mauvais escient a conduit à la pollution des ressources en eau potable et à la présence de résidus dans certains aliments à des niveaux inacceptables. Les politiques de l'UE ont été jusqu'à présent incapables de traiter ces problèmes efficacement. Un instrument de l'UE pour réduire l'emploi général de pesticides est nécessaire pour compléter la Directive relative aux autorisations de mise sur le marché qui vise les pesticides les plus dangereux. Plusieurs Etats membres ont déjà réussi à réduire l'utilisation de pesticides sans pertes significatives de productions agricoles.

La qualité de nos sols est essentielle pour le développement humain et l'écologie. Les sols sont menacés par des dégradations diverses, à savoir l'érosion, la contamination et le compactage. En conséquence, la capacité des sols à absorber l'eau, à laisser circuler des produits chimiques et à assurer la fertilité nécessaire aux cultures se trouve affectée. L'activité la plus importante qui agit négativement sur les fonctions des sols est l'agriculture mal conduite avec des niveaux élevés d'intrants artificiels, des labours intensifs, des utilisations de machines lourdes et la répétitions d'une même culture année après année.

L'UE développe actuellement une stratégie thématique pour la protection des sols. Malheureusement la Commission hésite à introduire des objectifs de protection qui pourraient être utiles aux agricultures durables et induire des changements politiques favorables à des utilisations plus durables des sols.

Le Parlement européen à l'heure actuelle a des pouvoirs limités dans le domaine agricole. Nous espérons que cela changera avec la nouvelle Constitution. Cependant, même en l'absence d'un véritable pouvoir de « co-décision » en ce domaine, les parlementaires peuvent prendre des initiatives en faveur d'une évolution en assurant une mise en œuvre satisfaisante des politiques de l'UE dans leurs pays respectifs et en attirant l'attention du Conseil et de la Commission sur la nécessité de prendre de nouvelles mesures.

LE PROCHAIN PARLEMENT EUROPÉEN DEVRA :

- ***En ce qui concerne 'Agenda 2007', il devra apporter des éléments essentiels pour la réforme de la PAC.***
 1. *Promouvoir la protection de l'environnement et le développement durable comme éléments clefs de la PAC.*
 2. *Promouvoir des subventions qui ne conduisent pas à l'industrialisation de l'agriculture portant ainsi atteinte à l'environnement et se traduisant par des surproductions. Les aides devraient être construites pour encourager des fermes qui favorisent la nature et l'environnement, pour encourager les communautés agricoles et rurales, et assurer aux contribuables européens que leur argent est bien utilisé.*

Manifeste du G8 environnemental pour les élections européennes en 2004

3. *Promouvoir une écoconditionnalité des aides, puissante et efficace : tous les paiements PAC devront être soumis à des normes environnementales qui correspondent au moins à la législation de l'UE.*
 4. *Insister sur l'augmentation globale des aides visant les mesures de développement rural avec un niveau plancher de 20% et une enveloppe spécifique de 50% pour les schémas agri-environnementaux .*
 5. *Baser le développement rural sur des programmes (régionaux) intégrés et une approche de « bas en haut », avec une concertation réelle des parties prenantes.*
 6. *Lier commerce et développement durable. Les aides aux exportations doivent disparaître à partir de 2005.*
 7. *Introduire des instruments financiers pour favoriser l'agriculture biologique, y compris des taux réduits de TVA pour les produits issus de l'agriculture biologique et une taxe sur les pesticides et/ou les engrais chimiques, pour faire en sorte que 10% de la surface agricole européenne soit convertie à l'agriculture biologique d'ici 2006.*
- ***En ce qui concerne la contamination par les OGMs***
 - 8. *Soutenir des mesures de prévention, basées sur une législation pour éviter la contamination, garantir la pureté de nos banques de semences agricoles et assurer la survie des agricultures biologiques et conventionnelles non contaminées en Europe. La nouvelle législation doit poser le principe que ceux qui cultivent les OGMs sont responsables en cas de contamination et qu'ils devront assumer les coûts des mesures de décontamination. Le moratoire concernant les autorisations d'OGMs en agriculture devra être maintenu tant que quatre conditions soient effectivement remplies : traçabilité, étiquetage, responsabilité et protection contre les risques de contamination.*
 - ***En ce qui concerne la Stratégie relative à l'utilisation des pesticides***
 - 9. *Insister sur l'adoption d'une stratégie visant à la fois la réduction et le meilleur usage des pesticides, avec des objectifs contraignants d'une réduction de 50% en 10 ans. Les mesures d'hygiène et de sécurité relatives à l'application de pesticides devra être amélioré. Des systèmes alternatifs moins dangereux devront être encouragés pour dissuader les agriculteurs de continuer à utiliser les pesticides les plus dangereux.*
 - ***En ce qui concerne la Stratégie relative à la protection des sols***
 - 10. *Soutenir une Stratégie de protection des sols qui comprenne les éléments fondamentaux suivants :*
 - a. *Mettre fin à l'accumulation de pesticides dans les sols.*
 - b. *Inverser la tendance à l'érosion et au compactage des terres*
 - c. *Respecter les objectifs de protection des sols pour pouvoir prétendre à des aides européennes.*

4. Faire en sorte que la politique de cohésion soit favorable à l'environnement

La Politique de cohésion de l'UE a été imaginée et mise en œuvre pour réduire les disparités en matière de développement existantes au sein des régions de l'UE et pour contribuer à la cohésion sociale et économique de la Communauté.

Cependant, les principaux instruments pour mettre en œuvre la Politique de Cohésion – les fonds structurels et les fonds de cohésion – ont été sévèrement critiqués par des organisations environnementales en raison de leurs impacts négatifs sur l'environnement

Manifeste du G8 environnemental pour les élections européennes en 2004

(faune, flore et habitats) et sur le développement durable des communautés rurales. Par exemple ces fonds ont servi à construire de grands barrages et des projets d'irrigation aux effets dévastateurs sur les éco-systèmes des rivières et des plaines ; des projets de développement touristique ont été approuvés dans des zones protégées par la législation européenne relative à la protection de la biodiversité ; et les investissements dans les transports (Trans-European Transport Networks = TEN-T) ont accéléré la croissance des transports routiers et aériens.

La pression de l'opinion publique a apporté quelques améliorations, mais les fonds continuent à être mal employés. Actuellement le cas le plus évident est celui du Plan Hydrologique Espagnol. Selon un large ensemble d'organisations de la société civile en Espagne, ce plan aura des effets catastrophiques sur l'environnement. De plus, il ne résoudra pas les problèmes en ce qui concerne les besoins en eau. Ce Plan ne respecte pas la législation européenne, en particulier les Directives « Habitats », « Oiseaux » et « Cadre Eau ». En éclatant le Projet national espagnol en de multiples projets, et en sollicitant des aides de l'UE pour les projets qui ne suscitent pas de contestation, cela démontre les faiblesses des garanties environnementales actuelles prévues par la Politique de Cohésion.

À partir de 2007, une Evaluation Environnementale Stratégique (telle qu'elle est prévue par la Directive 2001/42/EC) devra être réalisée pour tous les plans et programmes pour lesquels un financement européen est sollicité. Cette procédure doit être entreprise de façon sérieuse, transparente et approfondie au début d'une procédure de planification.

La politique de Cohésion sera révisée dans un avenir proche, en tant que partie de « l'agenda 2007 ». Cette révision devra mettre un terme à la mauvaise utilisation des fonds européens une bonne fois pour toutes.

LE PROCHAIN PARLEMENT EUROPÉEN DEVRA :

- 1. Veiller à ce que les plans, programmes, priorités et mesures présentent des références claires aux engagements environnementaux contraignants.*
- 2. Insister pour que la Commission facilite l'intégration environnementale en publiant un guide pour l'Evaluation Environnementale Stratégique à l'intention de ceux qui recherchent des aides via les fonds structurels*
- 3. Veiller à ce que les règlements relatifs aux nouveaux fonds structurels font explicitement référence aux réglementations existantes (par exemple les Directives « Oiseaux », « Habitats », « Cadre Eau », « Evaluation Environnementale Stratégique ») et éviter les atteintes à l'environnement et les pertes de biodiversité.*
- 4. Veiller à ce que les nouveaux règlements assignent un rôle clair aux autorités environnementales et aux ONGs dans la préparation, la négociation et l'utilisation des programmes faisant appel à des fonds structurels.*
- 5. Exiger que les règlements relatifs aux nouveaux fonds structurels contiennent des objectifs stratégiques visant une amélioration de l'environnement.*
- 6. Insister pour que les fonds structurels soient utilisés pour co-financer des projet de protection de la nature et l'amélioration de la biodiversité.*
- 7. S'opposer à l'attribution de fonds de l'UE au Plan Hydrologique Espagnol, jusqu'à ce qu'il soit révisé intégralement et conforme aux politiques de l'UE, ainsi qu'aux exigences en matière de protection de l'environnement de manière ouverte, transparente et participative, avec l'implication active de la société civile espagnole.*

5. De l'expansion des transports à la gestion de la mobilité

L'expansion non contrôlée du secteur des transports en Europe a conduit à la dégradation de l'environnement, à l'injustice sociale et à l'inefficacité économique. Elle a aussi conduit à une augmentation des coûts de santé pour les citoyens, ainsi qu'à une baisse de leur qualité de vie, en particulier dans les villes. Parallèlement, les émissions de gaz à effet de serre des transports continuent à croître à un rythme inquiétant, alors que les autres secteurs économiques s'efforcent de réduire leurs émissions et que des organisations internationales publient des mises en garde à répétition à propos de la capacité de l'UE à tenir les engagements pris à Kyoto. Tout ceci est de mauvais augure pour les citoyens, les villes grandes ou petites, et pour le monde des affaires.

Les transports dans l'UE ont besoin de normes techniques supérieures. Mais, encore plus, l'UE a besoin de rompre avec son habituelle croissance du transport. Il devrait y avoir moins de transports pour répondre aux mêmes besoins, pas davantage. Par exemple, non seulement le coût du développement d'une nouvelle infrastructure de transport est élevé, mais il porte atteinte à l'environnement et à la santé, tout en induisant souvent des injustices sociales, sans pour autant satisfaire les besoins qu'elle est supposée satisfaire.

Le Traité stipule que le transport doit respecter l'environnement. Les chefs d'état et de gouvernement de l'Europe ont dit et répété que le secteur des transports devait intégrer les préoccupations environnementales et que des politiques spécifiques devaient améliorer des performances environnementales du secteur des transports. Ils insistent sur un « découplage significatif de la croissance des transports et de la croissance du PNB ». Cependant, nous avons pu observer peu de progrès significatifs au cours des dernières années. La Commission n'a pas réussi à répondre aux attentes du Conseil et des citoyens de l'UE dans ce domaine.

LE PROCHAIN PARLEMENT EUROPÉEN DEVRA :

1. *Veiller à ce que les politiques des transports remplissent leurs objectifs environnementaux – y compris la protection de la biodiversité. Les Evaluations Environnementales Stratégiques devront être mises en œuvre intégralement avant que des plans de transports soient adoptés afin de garantir que ces objectifs sont atteints.*
2. *Insister pour que la prochaine Commission fasse ce que la Commission actuelle avait promis de faire, y compris en introduisant une Directive Cadre relative aux prix des infrastructures, au développement d'objectifs environnementaux quantifiés pour le secteur des transports, sur la base du travail sur les indicateurs mené par l'Agence Européenne de l'Environnement., et en prenant des décisions réelles pour découpler la croissance des transports de la croissance économique.*
3. *Promouvoir une révision du rôle des transports et de la mobilité dans le processus d'intégration européenne. Celle-ci devra comprendre une révision de TEN-T (Trans-European Transport Networks) dans le Traité. Une Etude Environnementale stratégique devra être imposée à TEN-T et à TINA, son extension aux pays européens du centre et de l'est.*
4. *Promouvoir l'adoption d'un ensemble d'indicateurs sociaux pour le secteur des transports au niveau de l'UE afin de mesurer la contribution des transports aux problèmes tels que l'injustice sociale.*
5. *Poser des questions à propos du développement de l'économie de l'hydrogène. Aujourd'hui, on a l'impression que l'UE risque de se précipiter pour soutenir cette technologie prometteuse avant d'avoir une idée exacte de ses inconvénients potentiels.*

Manifeste du G8 environnemental pour les élections européennes en 2004

6. *Veiller à ce que les aspects sanitaires des transports reçoivent une attention suffisante au niveau réglementaire. Ceci est particulièrement important dans deux secteurs : les effets néfastes des émissions de particules pour la santé des citoyens, en particulier par les moteurs diesels, et le bruit, l'un des problèmes les plus importants pour les citoyens, lequel présente toute une série d'effets néfastes pour la santé, en particulier pour les jeunes et les handicapés.*
7. *Insister pour que la Commission consulte toutes les parties prenantes, y compris les organisations de protection de l'environnement, quand il s'agit de développer une politique des transports.*

6. Assurer le rôle de leader dans le combat contre le changement climatique

Le changement climatique induit par des gaz à effet de serre (GES) tels que le gaz carbonique (CO₂) représente un véritable défi au développement durable planétaire. Si les émissions de gaz à effet de serre continuent à augmenter de 1 à 2% par an, beaucoup d'écosystèmes remarquables souffriront, ainsi les forêts arctique, nordique et tropicales, les récifs coralliens et les mangroves. Par ailleurs les communautés pauvres et exposées sur toute la surface du globe seront confrontées à des phénomènes météorologiques extrêmes tels que des ouragans, des inondations, des sécheresses et des pics de températures. De telles perturbations climatiques peuvent menacer les ressources alimentaires, les conditions de vie et la santé. Si le changement climatique n'est pas traité correctement et efficacement des pays insulaires du Pacifique et des Caraïbes peuvent entièrement disparaître.

Jusqu'à maintenant, l'UE a assumé le rôle de meneur au sein des pays industrialisés en invitant chaque pays à prendre des engagements et à fixer des objectifs dans le cadre du Protocole de Kyoto, lequel impose à l'UE de réduire d'ici 2012 ses émissions de gaz à effet de serre à un niveau inférieur de 8% à celles de 1990. Mais cet objectif n'est pas assez ambitieux ! Des scientifiques de réputation mondiale ont déclaré qu'on doit se mettre d'accord pour réduire radicalement nos émissions de CO₂ rapidement afin de limiter les dégâts provoqués par les catastrophes météorologiques et s'assurer que les problèmes du changement climatique ne s'aggravent pas. Pour éviter une catastrophe majeure, nous devons nous mettre d'accord sur une limite maximale du réchauffement de 2° Celsius par rapport à l'époque pré-industrielle.

La consommation d'énergie dans l'UE s'accroît à un rythme annuel de 1%. Des changements importants sont par conséquent nécessaires pour atteindre des niveaux réductions des émissions de 30% environ d'ici 2020 et de 60 à 80% d'ici le milieu du siècle.

LE PROCHAIN PARLEMENT EUROPÉEN DEVRA :

1. *Fermelement soutenir un accord sur le changement climatique, valable écologiquement, juste et équitable, qui aille bien au-delà de la date butoir de 2012, dans le cadre respectant la limite maximale du réchauffement de 2° Celsius par rapport à l'époque pré-industrielle.*
2. *Garantir que n'importe quelle nouvelle législation concernant le domaine de l'énergie et le changement climatique favorise les efforts de l'UE pour respecter les engagements pris à Kyoto, et que cette nouvelle législation impose des réductions supplémentaires au delà de 2020.*

Manifeste du G8 environnemental pour les élections européennes en 2004

3. *Insister sur une augmentation de l'utilisation d'énergies propres renouvelables correspondant à 25% de la consommation totale d'énergie.*
4. *Se fixer un objectif de diminution de 1% par an de la consommation totale d'énergie.*
5. *S'attacher à ce que l'UE remplisse ses engagements pour aider les pays en voie de développement, en particulier les pays les plus pauvres, à s'adapter au changement climatique et à évoluer dans une perspective de développement durable. Des aides complémentaires dédiées à ces objectifs dans le cadre des Nations Unies et des accords de Marrakech devront renforcer ces engagements.*
6. *Résister aux promoteurs de l'énergie nucléaire qui invoquent à tort le changement climatique.*

7. Des déchets à une utilisation responsable des ressources

Le Sommet de Johannesburg a confirmé à nouveau que la priorité pour les pays industriels consiste à mettre un terme à leurs modes de consommation et de production basés sur le gaspillage. Nous sommes en train de dilapider les ressources naturelles disponibles. Nous perturbons gravement les capacités d'accueil des milieux de l'UE et du reste du monde.

Une partie essentielle d'une telle stratégie consiste à « faire jouer les marchés en faveur de l'environnement ». Ceci requiert des règles effectives en ce qui concerne la responsabilité environnementale et les marchés publics. La réforme de la fiscalité environnementale constitue un autre outil important. Nous demandons un changement de base de la masse d'impositions : 10% en moins sur le travail salarié et 10% en plus sur les consommations de ressources non renouvelables. Le Conseil et la Commission ont demandé, et promis un tel changement, par exemple dans le Livre Blanc relatif à la Politique Commune des Transports en 2001. De plus, on devra mettre un terme aux subventions néfastes pour l'environnement d'ici cinq ans.

D'autres outils sont également nécessaires pour intégrer les objectifs environnementaux dans des systèmes de productions et de services. Le Parlement a fait un pas important en introduisant le concept de « responsabilité individuelle du producteur » pour la Directive relative aux Déchets Electriques et Electroniques (DDEE). Le fait de rendre les producteurs directement responsables de la gestion des déchets constitue une incitation permanente à repenser et à améliorer les produits et les services, ce qui induit une réduction des déchets dangereux. Au cours de la période à venir, il va falloir gérer des flux de déchets spéciaux, ainsi les pneus usés, ou bien les déchets de démolition et de construction. Les producteurs devront être obligés à supporter les coûts de la collecte et du recyclage de ces flux de déchets, et à éliminer les matières dangereuses des vieux matériaux.

D'ici 2005, l'UE a besoin de trouver un accord sur deux stratégies thématiques qui contribueront de manière importante à une évolution des modes de production et de consommation : la première relative aux ressources sera focalisée sur l'efficacité de leur usage, la seconde relative aux déchets sera focalisée sur leur prévention et leur recyclage.

Les deux stratégies doivent comprendre des objectifs et des programmes d'exécution clairs et ambitieux, ainsi qu'un mécanisme efficace de contrôle de mise en œuvre.

LE PROCHAIN PARLEMENT EUROPÉEN DEVRA :

1. *Veiller à ce que des objectifs clairs et des calendriers soient définis pour réduire les utilisations de ressources naturelles non renouvelables. Mettre en œuvre des instruments efficaces pour assurer cette réduction.*

Manifeste du G8 environnemental pour les élections européennes en 2004

2. *Exercer une pression permanente sur le Conseil pour qu'une réforme radicale de la fiscalité environnementale soit entreprise, en particulier en faisant passer la pression fiscale du travail sur l'environnement et en faisant disparaître les subventions (nationales et européennes) néfastes pour l'environnement.*
3. *Insister sur des objectifs ambitieux pour la prévention des déchets qui posent le plus de problèmes afin d'aboutir à une réduction générale de ces flux de déchets.*
4. *Insister pour que les définitions concernant le recyclage, la récupération et la mise en décharge soient très claires afin que les industries du recyclage ne soient désavantagées comme elles le sont actuellement.*

8. L'Union Européenne montre l'exemple dans le contexte mondial

Responsabilité financière des sociétés

Les sociétés multinationales (SMNs) ont une influence importante sur l'environnement et sur les communautés au niveau localement et mondialement de bien des manières, et leur rôle est donc capital si nous voulons évoluer dans une perspective de développement durable. Des expériences conduites par des groupes d'affaires pour améliorer leurs performances grâce à des démarches volontaires ont montré leurs limites ; un rapport dans le cadre du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), publié en 2002, pour évaluer les progrès accomplis depuis Rio, constate « un écart croissant entre les efforts du monde des affaires et de l'industrie pour réduire leur impact sur l'environnement et la dégradation croissante de l'état de la planète ». On constate un écart identique dans le domaine social.

En septembre 2002, la communauté internationale a reconnu qu'il est nécessaire de trouver des solutions à ces problèmes lors du Sommet Mondial pour le Développement Durable et a inclus un texte au sujet de la promotion de « responsabilité financière et civile des sociétés » dans ses conclusions.

Jusqu'à présent au niveau de l'UE, la Commission a mis tous ses espoirs de progrès dans les rapports des sociétés et dans leur responsabilité financière lors d'un forum sur la Responsabilité sociale des entreprises, réunissant les différentes parties prenantes, lequel avait été mandaté pour débattre au sujet des démarches volontaires au niveau européen pour les deux années à venir. Le Parlement Européen s'est montré partisan d'un cadre réglementaire – en particulier pour les rapports concernant le domaine social et l'environnement. Par contre, le Parlement n'a pas occupé la place qui lui était réservée lors de ce Forum et il n'a pas saisi la chance qui lui était fournie de s'impliquer davantage dans cette réflexion.

Le Commerce en tant qu'agent du développement durable, et non en tant que menace.

L'UE est un acteur essentiel dans les négociations commerciales internationales dans le cadre de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). L'UE est également impliquée dans des négociations d'accords commerciaux bilatéraux et régionaux, ainsi que dans des accords d'investissements.

Sous sa forme actuelle, l'élaboration de la politique commerciale de l'UE répond plus souvent aux intérêts des hommes d'affaires européens qu'à ceux des citoyens, de l'environnement et du développement durable. Ceci doit changer. Le commerce doit être vu comme un moyen de promouvoir les objectifs primordiaux du développement durable, et non comme un but en soi.

Manifeste du G8 environnemental pour les élections européennes en 2004

Si l'UE assure la promotion des accords internationaux qui vont dans le sens du développement durable, l'UE devra aussi montrer le bon exemple en s'attaquant aux échanges commerciaux illégaux. De tels échanges portent atteinte à l'environnement et créent des injustices sociales dans les pays en voie de développement.

LE PROCHAIN PARLEMENT EUROPÉEN DEVRA :

En ce qui concerne la responsabilité financière des sociétés

- 1. Insister pour que l'UE, où de nombreuses sociétés multinationales opèrent, affiche sa volonté de montrer l'exemple au reste du monde. Des règles juridiques contraignantes pour ces multinationales doivent être définies au niveau européen et au niveau mondial.*
- 2. Insister pour que la réflexion menée par la Commission sur la responsabilité financière des sociétés conduise à autre chose que de simples démarches volontaires et que ses conclusions soient intégrées de manière intelligente dans le programme de travail de la Commission.*

En ce qui concerne le commerce :

- 3. Promouvoir une politique commerciale qui intègre le développement durable.*
- 4. Insister pour que l'UE soit à l'avant-garde et propose un système de gouvernance mondiale qui soit basée sur une relation équilibrée et mieux articulée entre le commerce, les régimes sociaux, l'environnement et les régimes de respect effectif des Accords Multilatéraux pour l'Environnement (AME)*
- 5. Insister pour que les règles et les décisions de l'OMC n'aient pas pour effet de « geler » le développement des politiques environnementales de l'UE. Au contraire elles devront soutenir, plutôt que d'interférer avec les objectifs et l'efficacité des Accords Multilatéraux pour l'Environnement (AME). De même le principe de précaution devra être respecté en prenant des garanties pour que celui-ci ne soit pas utilisé à des fins protectionnistes.*
- 6. Promouvoir des Etudes d'Impact de Développement Durable fiables et impliquant toutes les parties prenantes. Celles-ci devront être lancées au début des négociations portant sur les investissements et sur le commerce. Leurs recommandations devront être parfaitement intégrées dans les négociations bilatérales, régionales et mondiales.*
- 7. Insister pour que l'UE cesse de travailler sur des accords d'investissement au niveau de l'OMC. Au lieu de cela les devoirs des sociétés devront être définis dans des cadres légaux de l'UE et des Nations Unies (voir Responsabilité financière des sociétés)*
- 8. Veiller à ce que seules des exceptions claires, justifiées et argumentées soient adoptées de telle sorte qu'aucune loi ou réglementation environnementale ne puisse être sapée par des règles de l'Accord Général sur le Commerce et les Services (AGCS). N'importe quel service lié à l'utilisation d'une ressource naturelle (eau, énergie, minéraux, bois, etc) devra être exclu des négociations commerciales.*
- 9. Veiller à ce que le dumping agricole dans les pays en voie de développement, de même que la biopiraterie cesse, et que disparaissent les aides aux exportations*
- 10. Insister pour que soit améliorée la transparence et la responsabilité financière à tous les stades de l'élaboration des politiques commerciales. Le Parlement Européen devra être impliqué complètement dans les négociations concernant des accords commerciaux dès le commencement de celles-ci.*

Manifeste du G8 environnemental pour les élections européennes en 2004

- 11. Insister pour qu'une coopération efficace se développe entre la Commission et les Etats membres pour mettre fin aux importations illégales de bois tropicaux. De même il conviendra de développer un suivi systématique des résultats de cette coopération et d'évaluer ses impacts.*

9. Transposition et mise en application de la législation

Il est de notoriété publique que la législation environnementale de l'EU a été mal mise en œuvre par les Etats Membres. Les plaintes pour non respect de la réglementation environnementale représentent presque la moitié de toutes les procédures en cours. Le VIème Programme d'Action Environnementale stipule que la transposition et le respect de la législation communautaire relative à l'environnement est un objectif stratégique fondamental. Au cours de la prochaine mandature, les parlementaires européens auront un rôle important de contrôle vis à vis de la Commission et du Conseil en ce qui concerne la mise en œuvre des lois environnementales.

LE PROCHAIN PARLEMENT EUROPÉEN DEVRA : THE NEXT EUROPEAN PARLIAMENT SHOULD:

- 1. Organiser des débats à intervalles réguliers avec la Commission et le Conseil sur la mise en œuvre des Directives environnementales à la fois dans les anciens et dans les nouveaux Etats Membres.*
- 2. S'assurer que des fonds suffisamment abondants sont disponibles pour aider à la mise en œuvre des Directives environnementales.*
- 3. Insister pour que des ressources suffisantes soient attribuées aux services compétents de la Commission qui sont chargés de veiller à la mise en œuvre des Directives environnementales.*
- 4. S'assurer que toutes les politiques de l'UE facilitent, et n'empêchent pas, la mise en œuvre de la législation environnementale.*

Permettre aux ONGs d'avoir accès aux instances et dossiers des Institutions de l'UE afin de pouvoir défendre efficacement les intérêts des citoyens.

10. L'Environnement doit être complètement intégré dans le travail du Parlement européen.

Au fil des années l'influence du Parlement n'a cessé de croître. Les organisations environnementales espèrent que la nouvelle Constitution étendra le système de « co-décision » dans de nouveaux domaines importants tels que l'agriculture, les politiques de cohésion et le commerce. Cependant ceci va se traduire par une responsabilité accrue pour le Parlement : veiller à ce que toutes les politiques de l'UE intègrent les exigences environnementales, obligation définie dans l'article 6 du Traité en vigueur. C'est pourquoi le Parlement doit introduire un mécanisme interne pour garantir que tous ses Comités s'acquittent systématiquement de cette tâche.

Le Parlement devrait aussi consulter régulièrement les ONGs, qui surveillent attentivement comment évoluent les politiques européennes et les pratiques courantes. Les membres de

Manifeste du G8 environnemental pour les élections européennes en 2004

la Société Civile peuvent fournir aux parlementaires une vision claire des attentes de nombreux citoyens, ainsi que des idées innovantes et des solutions.

LE PROCHAIN PARLEMENT EUROPÉEN DEVRA :

- 1. S'assurer qu'il a une maîtrise réelle des exigences en matière d'intégration de l'environnement dans les politiques sectorielles ; il convient, au début de la nouvelle mandature, de trouver à un accord spécifique pour définir une nouvelle structure de travail*
- 2. Appliquer le principe de précaution à chaque fois que cela tombe sous le sens et que s'avère nécessaire ; refuser les délais lorsqu'une action urgente est requise. Douter de ceux qui avancent que les informations scientifiques et que les analyses coûts-bénéfices sont insuffisantes à chaque fois que les bénéfices sont systématiquement sous-estimés en raison d'un manque d'informations concrètes..*

Pour contacter le G 8 Environnement :

BirdLife International

T +32 (0) 2 280 08 30
F +32 (0) 2 230 38 02
E bleco@birdlifeeco.net
W <http://www.birdlife.org>

Amis de la Nature International

T +43 (1) 892 38 77
F +43 (1) 812 97 89
E nfi@nfi.at
W <http://www.nfi.at>

Réseau Climat Action Europe

T +32 (0) 2 229 52 20
F +32 (0) 2 229 52 29
E info@climnet.org
W <http://www.climnet.org>

Greenpeace International, Europe

T +32 (0) 2 274 19 00
F +32 (0) 2 274 19 10
E european.unit@diala.greenpeace.org
W <http://eu.greenpeace.org>

Bureau Européen de l'Environnement

T +32 (0) 2 289 10 90
F +32 (0) 2 289 10 99
E info@eeb.org
W <http://www.eeb.org>

Federation européenne pour les Transports et L'Environnement

T +32 (0) 2 502 99 09
F +32 (0) 2 502 99 08
E info@t-e.nu
W <http://www.t-e.nu>

Amis de la Terre Europe

T +32 (0) 2 542 01 80
F +32 (0) 2 537 55 96
E martin.rocholl@foeeurope.org
W <http://www.foeeurope.org>

World Wide Fund for Nature, European Policy Office

T +32 (0) 2 743 8800
F +32 (0) 2 743 8819
E tlong@wwfepo.org
W <http://www.panda.org/epo>